

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DELUBAC PRICING POWER, part P (FR0010223537)

Cet OPCVM est géré par la société de gestion Delubac Asset Management, filiale de la Banque Delubac & Cie.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne.

Objectifs :

L'OPCVM a pour objectif de surperformer l'indice MSCI Europe, dividendes réinvestis, exprimé en euro sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des sociétés bénéficiant d'une croissance protégée obtenue grâce à de fortes barrières à l'entrée, un savoir-faire discriminant, une marque forte ou encore une capacité d'innovation importante.

L'indice MSCI Europe, dividendes réinvestis, exprimé en euros, est un indice représentatif de la performance de l'ensemble des marchés d'actions des pays développés d'Europe publié par Morgan Stanley Capital International. Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI Europe n'est qu'un indicateur de comparaison de la performance à posteriori.

Politique d'investissement :

L'OPCVM Delubac Pricing Power, éligible au PEA, et en permanence investi entre 75 % et 100 % de son actif sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne.

L'Equipe de gestion sélectionne à partir de huit critères quantitatifs (taux de croissance organique du chiffre d'affaire, marge opérationnelle, excédents de trésorerie et parts de marché) et qualitatifs (société incontournable, management fiable, discipline financière et cohérence de la valorisation) des entreprises de tous secteurs économiques, de capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'euros et dont la stratégie leur permet de décider de leur niveau de prix (Pricing Power).

Les capitalisations boursières inférieures à 500 millions d'euros qui résultent d'un effet de marché ne pourront représenter plus de 2,5% de l'actif net.

La part de l'OPCVM non investie sur les marchés d'actions comprise entre 0 % et 25 % correspondra à la trésorerie de l'OPCVM.

L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne restera accessoire.

L'OPCVM pourra être globalement exposé à hauteur de 40 % maximum de son actif au risque de change des devises des pays de l'Union européenne, dont 10 % maximum sur des devises autres que celles de l'Union européenne.

Les investisseurs sont autorisés à demander quotidiennement le rachat de leurs parts.

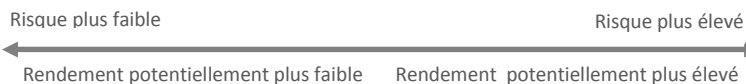
Les souscriptions et rachats sont centralisés par CACEIS BANK (par délégation de la société de gestion) chaque jour à 12h00 (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas ouvré à la Bourse de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

Les revenus attribuables à cette classe de parts sont réinvestis (capitalisés).

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 années.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Que représente cet indicateur synthétique ?

- L'OPCVM Delubac Pricing Power est classé dans la catégorie 5, car la valeur de la part peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- Cet indicateur de risque a été déterminé sur base de la performance historique des 5 dernières années et ne saurait être considéré comme un indicateur fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.
- La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Quels risques ne sont pas inclus dans cet indicateur synthétique ?

- *Risque de crédit* : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,17%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC de la performance de l'OPCVM supérieure à la performance de l'indice MSCI Europe (dividendes réinvestis)

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds.

Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2018. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

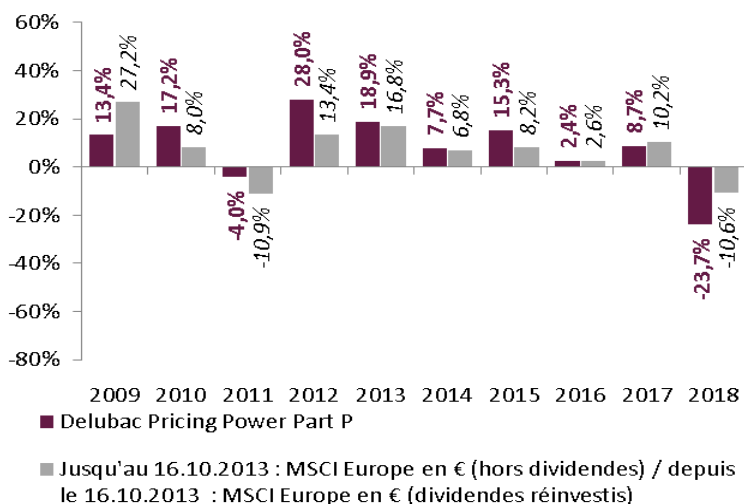
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance facturée à l'OPCVM s'est élevée à 0,00% de l'actif net au cours de l'exercice passé.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer en page 10 de la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.delubac-am.fr.

Des informations supplémentaires concernant la commission de performance sont également disponibles dans le prospectus.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

L'OPCVM a été lancé le 30 septembre 2005.

La part a été lancée le 30 septembre 2005.

Le fonds a changé d'indice de référence le 16 octobre 2013.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM

Le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Delubac Asset Management, 10 rue Roquépine - 75008 Paris.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative par part est disponible chaque jour auprès de la société de gestion.

Informations spécifiques

Le fonds Delubac Pricing Power est composé de plusieurs catégories de parts.

Responsabilité

La responsabilité de Delubac Asset Management ne peut être engagée

que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet https://www.delubac-am.fr/popup_avertissement.php?choix=infos ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Delubac Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés Financiers (AMF)

Les informations clés pour l'investisseurs ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2019.